

Vins Sans Indication Géographique

AVEC

MENTION DE CEPAGE ET/OU DE MILLESIME

Guide de l'utilisateur VSIG

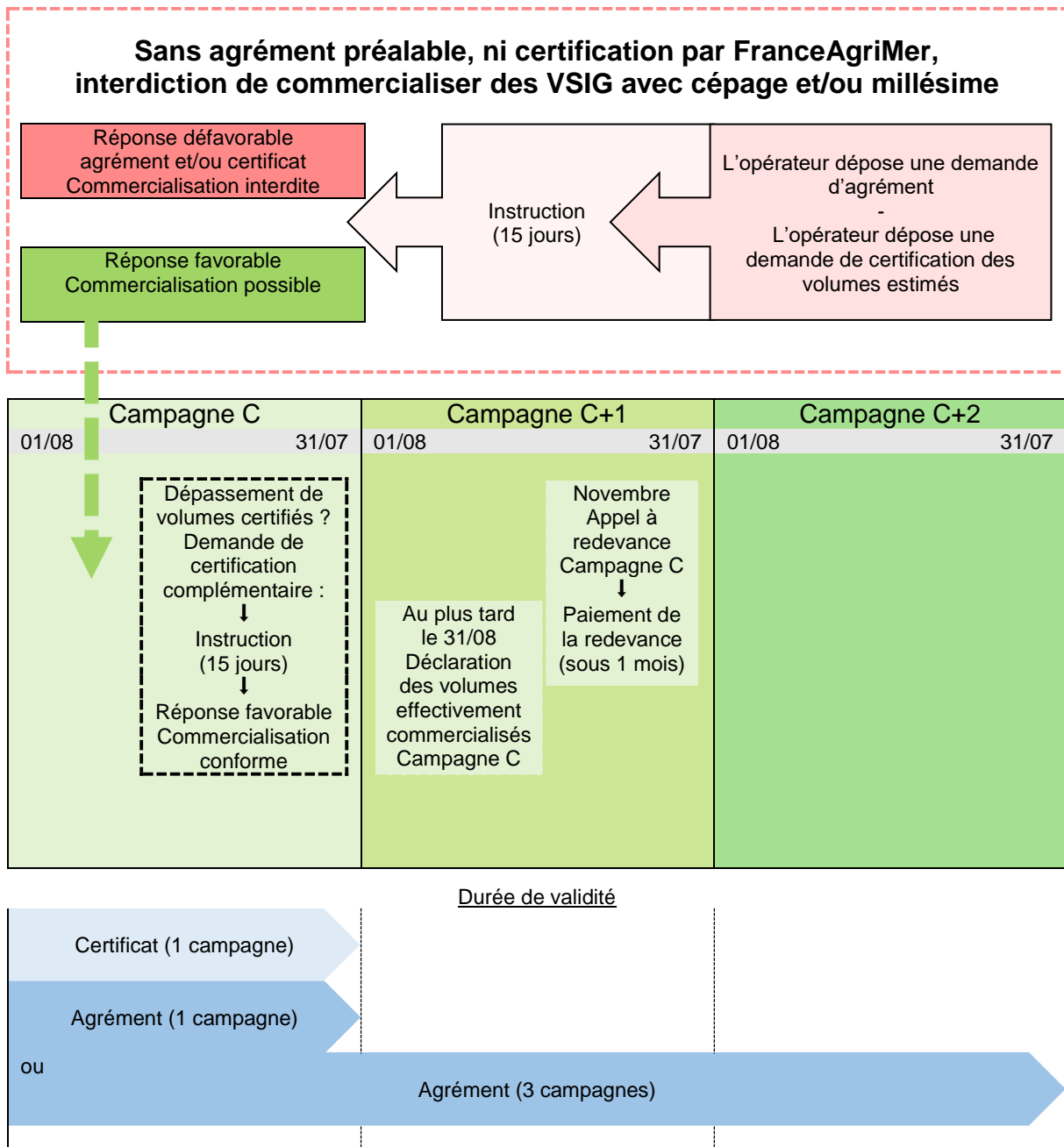
➤ *Dépôt de demande par télé procédure*

Agrément
Certification
Commercialisation

Sommaire

1.	Schéma du dispositif	3
2.	Vos démarches	4
2.1.	E-portal	6
2.1.1.	Inscription.....	7
2.1.2.	Confirmation d'inscription	11
2.1.3.	Finalisation de l'inscription.....	14
2.1.4.	Paramétrage de l'application	17
2.2.	Agrément	20
2.3.	Certification des volumes à commercialiser	30
2.4.	Commercialisation	44
2.5.	Acquittement des frais d'agrément et de certification	50
3.	Les exigences de ce dispositif	53
3.1.	Traçabilité	53
3.2.	Étiquetage	54
3.3.	Règles de production – obligations administratives	54
4.	Retrait d'agrément.....	55
5.	Planification du contrôle	56
6.	Assistance.....	57
6.1.	Gestion de la téléprocédure	57
6.1.1.	Consultation de l'historique des campagnes antérieures.....	57
6.1.2.	Gestion des agréments	60
6.1.3.	Gestion de la certification	62
6.1.4.	Gestion de la commercialisation.....	64
6.2.	Accès	66
6.2.1.	Mot de passe oublié	66
6.2.2.	Identifiant perdu	67

1. Schéma du dispositif



2. Vos démarches

Qui peut commercialiser du vin sans indication géographique ?

Pour vendre du vin sans indication géographique avec cépage et/ou millésime, un opérateur doit obtenir un agrément et une certification. L'agrément doit être demandé par :

- les opérateurs qui réalisent le conditionnement d'un vin. Sont concernés les opérateurs qui réalisent le conditionnement pour leur compte et les opérateurs qui font réaliser le conditionnement en prestation par un tiers,
- les opérateurs qui réalisent la mise à la consommation sur le territoire national d'un vin non conditionné. Sont concernés les opérateurs type cavistes qui commercialisent directement au consommateur à la tireuse,
- les opérateurs qui réalisent l'expédition hors du territoire national d'un vin non conditionné.

Les opérateurs susceptibles d'être agréés sont les suivants :

- cave particulière,
- cave coopérative,
- groupement de producteurs,
- négociant,
- négociant vinificateur,
- détaillant type caviste.

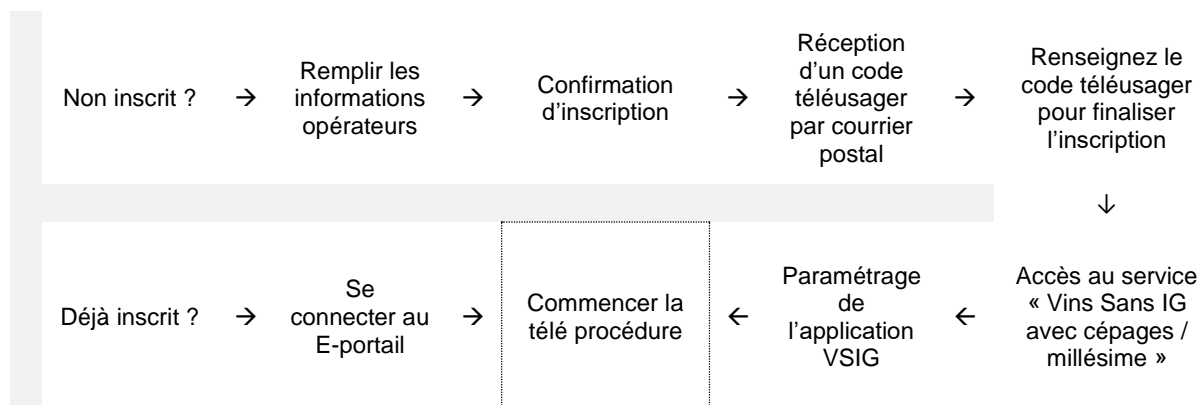
Note : Un opérateur qui vend ses vins en vrac sur le territoire national à un négociant n'est pas soumis à un agrément.

Comment commercialiser du vin sans indication géographique ?

Synthèse des étapes de vos démarches pour un nouvel opérateur ou un opérateur utilisant habituellement la démarche par courrier souhaitant faire la démarche par télé procédure :

Etapes Pages

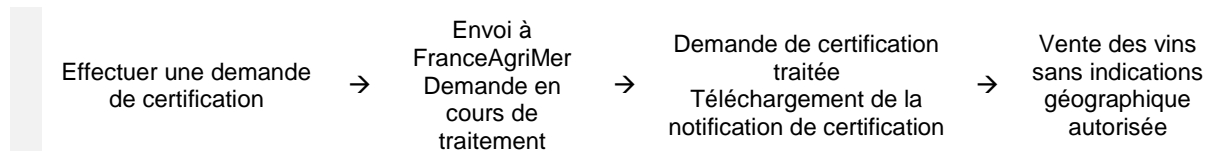
2.1. E-portal Erreur ! Signet non défini.



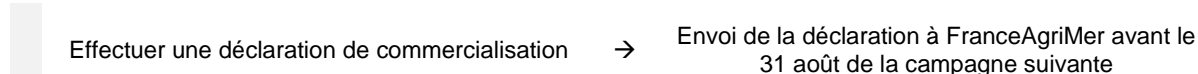
2.2. Agrément Erreur ! Signet non défini.



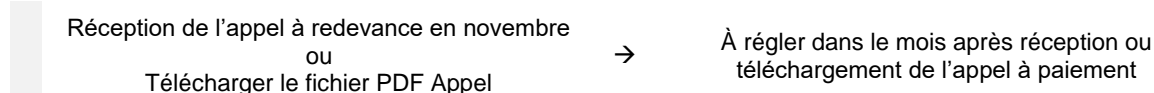
2.3. Certification des volumes à commercialiser Erreur ! Signet non défini.



2.4. Commercialisation Erreur ! Signet non défini.

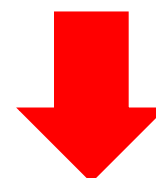


2.5. Acquiescement des frais d'agrément et de certification Erreur ! Signet non défini.



2.1. E-portal

Pour obtenir un agrément et une certification, l'opérateur doit s'inscrire sur le portail de FranceAgriMer pour créer un compte, depuis le site <http://www.franceagrimer.fr/> ou directement sur ce lien <https://portailweb.franceagrimer.fr/> :



SERVICES EN LIGNE

Accueil > Services en ligne

FranceAgriMer met à la disposition des opérateurs des e-services (téléprocédures) qui permettent de réaliser en ligne des actions telles que : inscription à une mesure d'aide et suivi des dossiers correspondants, consultations de règlements, retrait de certificats et autres documents d'exportation, abonnements à des listes de diffusion etc.

Portail des e-services

Depuis 2013, afin de faciliter les échanges d'informations avec ses bénéficiaires, FranceAgriMer améliore la connexion aux e-services (téléprocédures) de l'établissement en les rassemblant sous un portail d'accès unique :

<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Plusieurs services sont accessibles via ce portail :

- 1 Lait et Fruit à l'école** permet aux demandeurs d'aide du programme de l'Union européenne à destination des écoles de gérer leurs agréments au programme et de déposer les demandes de paiement de l'aide de l'Union européenne pour les actions effectuées dans le cadre du programme ;
- 2 Bois et Plants** permet aux professionnels de la filière pépinière viticole inscrits au contrôle de FranceAgriMer d'effectuer en ligne leurs principales déclarations prévues par la réglementation encadrant la production et la récolte du matériel de reproduction végétative de la vigne, ainsi que certaines demandes adressées aux services territoriaux de FranceAgriMer.
- 3 OCM fruits et légumes - Indicateurs** permet aux organisations de producteurs (OP) du secteur des fruits et légumes de déclarer en ligne leurs indicateurs annuels ;
- 4 OCM Fruits et Légumes - Demandes de paiement** permet aux organisations de producteurs du secteur des fruits et légumes de transmettre la version informatique des fichiers de données (fichiers extracomptables, dépenses producteurs et listes des adhérents) liés à leur demande d'aide au titre de leur programme opérationnel ;
- 5 P3A** permet de déposer en ligne une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets P3A (projets agricoles et agroalimentaires d'avenir).

Ce dépôt est entièrement dématérialisé, il ne nécessite plus d'envoi de document papier. Les documents transmis sont signés par voie électronique grâce à une authentification des demandeurs sur le e-portail.



Bienvenue sur le portail *e-services*



► [Visite guidée](#)

Si vous êtes déjà inscrit sur le portailweb, il vous suffit de vous connecter. Vous pourrez directement commencer la téléprocédure :

➔ « Me connecter »

Renseignez l'identifiant et le mot de passe :

➔ « Me connecter »

aux données économiques traitées par les programmes visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Déjà inscrit ?

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

Me connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

Première visite ?

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

M'inscrire

Actualités

2.1.1. Inscription



Bienvenue sur le portail *e-services*



► [Visite guidée](#)

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)

aux données économiques traitées par les programmes visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Si vous êtes un nouvel opérateur ou un opérateur utilisant habituellement la démarche par courrier, et vous souhaitez utiliser la téléprocédure. Vous devez vous inscrire sur le portailweb :

➔ « M'inscrire »

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

Première visite ?

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

M'inscrire

Actualités

Il y'a quatre étapes lors de la création d'un compte : e-services, immatriculation, information, validation :

e-services

The screenshot shows a navigation menu with the following items: Pêche et aquaculture, Viandes, VISIO, and Viticulture. The 'Viticulture' item is expanded, showing three sub-items: 'Vitiplantation', 'Viti-investissemen', and 'Vins Sans IG avec cépages / millésime'. A red arrow points to the 'Viticulture' menu item, and a red circle highlights the 'Vins Sans IG avec cépages / millésime' sub-item. A blue box contains instructions: '→ Dérouler la section « Viticulture »', '→ Choisir l'onglet « Vins Sans IG avec cépages / millésime »', and '→ Confirmer le choix « Oui »'.

Immatriculation

The screenshot shows the 'Immatriculation' step in a four-step process (e-services, Immatriculation, Informations, Validation). The selected e-service is 'Vins Sans IG avec cépages'. A blue box contains the instruction: 'Le demandeur doit saisir le numéro SIRET de l'exploitation. Puis cliquer → « Validation »'. Below this, there is a form with a dropdown menu for 'Choisir une option' (set to 'Je suis une entreprise Française disposant d'un numéro SIRET') and a text input field for '* Numéro Siret'. At the bottom, there is a link to 'http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm' and a red circle around the 'Validation' button in the navigation bar.

e-services > Immatriculation > Informations > Validation

■ Votre e-service sélectionné

Votre e-service sélectionné : Vins Sans IG avec cépages / millésime

■ Validation de votre immatriculation

Raison sociale

Forme juridique

Adresse siège Adresse établissement

Code postal Code postal

Ville Ville

Pays Pays

Attention : Lors de la procédure d'inscription, vous allez recevoir un courrier qui sera envoyé à l'adresse du siège figurant sur cet écran. Veuillez à bien vérifier qu'elle soit correcte et complète. Si tel n'est pas le cas, rapprochez-vous des services de l'Insee ou du Centre de Formalités des Entreprises afin de les corriger avant de continuer votre inscription. VALIDEZ-VOUS CES INFORMATIONS

Après avoir validé, des informations sont déjà préremplies à partir des données de l'INSEE, elles ne sont pas modifiables. Choisir → « Oui »

- Le demandeur ne peut plus créer un compte si son SIRET est fermé.

Information

e-services > Immatriculation > Informations > Validation

■ Vos renseignements

Votre e-service sélectionné : Vins Sans IG avec cépages / millésime Immatriculation :

■ Informations

Merci de saisir votre adresse professionnelle de

Le symbole * est indiqué devant les champs obligatoires

Civilité M. Mme

* Votre nom

* Votre prénom

Fonction

* Adresse de correspondance L1

L2

L3

L4

* Code postal * Ville

* Adresse électronique

* Saisir à nouveau votre adresse électronique

Numéro tél fixe

Numéro tél portable

Etape précédente

Ensuite le demandeur doit renseigner l'usager qui va déclarer. Remplir les champs obligatoires avant de valider.

Choisir → « Valider ces informations »

Validation

e-services > Immatriculation > Informations > Validation

Vos renseignements

Votre e-service sélectionné : Vins Sans IG avec cépages / millésime Immatriculation

Civilité : Monsieur Votre nom : Votre prénom :

Adresse de correspondance :

Code postal : Ville :

Pays : FRANCE

Validation

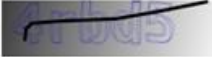
* Choisissez un identifiant :

* Merci de renseigner votre question secrète : Quelle est votre ville natale ?

* Votre réponse :

* Choisir votre mot de passe :

* Saisir à nouveau votre mot de passe :

* Recopiez les caractères du captcha :  [Changer l'image](#)
[Vous êtes mal-voyant ?](#)

Conditions générales d'utilisation

* J'accepte les conditions générales d'utilisation

Format électronique

J'accepte les envois de documents au format électronique

J'accepte de recevoir les lettres d'informations électroniques (newsletters)

J'accepte de recevoir les messages de type SMS

[Etape précédente](#) [Terminer](#)

Choix de l'identifiant, mot de passe, question secrète, acceptation des conditions générales d'utilisation, choix du format électronique. Remplissez les champs obligatoires avant de valider.

Choisir → « Terminer »

2.1.2. Confirmation d'inscription

The screenshot shows a web page titled "Confirmation de votre demande de création de compte". At the top, there is a breadcrumb trail: "Accueil > Confirmation de votre demande de création de compte". On the right side, there are icons for font size adjustment (+A -A) and a social media icon. Below the breadcrumb, there is a navigation bar with four steps: "e-services", "Immatriculation", "Informations", and "Validation". The "Informations" step is currently active. The main content area has a heading "Confirmation de votre demande de création de compte" and contains two lines of text: "Votre demande de création de compte a bien été enregistrée." and "Vous allez recevoir dans votre messagerie électronique un message avec un lien d'activation de votre compte." At the bottom center, there is a button labeled "Retour à l'accueil".

Un premier mail est envoyé automatiquement à l'adresse mail que vous avez renseigné lors de l'inscription au moment de la validation des informations. Il faudra activer le compte en cliquant sur « Cliquez ici pour confirmer » dans le mail reçu.

The screenshot shows an email confirmation message. The text is as follows:
Bonjour XXXXXX,
Voici le lien d'activation qui vous permettra de poursuivre votre demande de création de compte
Cliquez ici pour confirmer
À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer
=====
Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.
Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".
=====
Note : Si le lien de confirmation ne fonctionne pas, il est possible que votre messagerie soit responsable de ce problème. Si vous ne parvenez pas à cliquer sur le lien ou si une partie du lien a été coupée, veuillez copier et coller la totalité de l'URL dans la barre d'adresse de votre navigateur. Rappel de l'URL :
<http://portailweb-rec.franceagrimer.fr/portail//vues/public/inscription/creation-compte-etape7.xhtml?code=00b76fddeaaa7d8c2c43d504b2babd8a>

Une nouvelle page s'ouvre, elle résume les informations de validation de votre immatriculation et vous invite à cliquer → « Valider »

Accueil > Validation de votre adresse électronique

+A ·A

e-services > Immatriculation > Informations > Validation

Validation de votre immatriculation

Raison sociale

Adresse de mon courrier d'inscription

Adresse 2

Adresse 3

Adresse 4

Code postal

Ville

Pays

Je confirme ma demande d'ouverture de compte.

Valider

Un second mail est envoyé, précisant l'identifiant et le service sélectionné :

```

Bonjour XXX XXX,

Bienvenue sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Voici votre identifiant : XXX

e-service : Vins Sans Indications Geographiques

Vous allez recevoir par voie postale un courrier contenant votre numéro de
télusager (le courrier est adressé au responsable légal avec vos coordonnées dans
le cas d'une société). Notez-le bien : ce numéro vous sera nécessaire lors de votre
première connexion.

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

=====
Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.
Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".
=====

```

Un courrier postal contenant votre numéro de télusager est envoyé au responsable légal à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Ce sera à la personne réceptionnant le courrier (réputée être le responsable légal) de le communiquer à la personne effectuant l'inscription (l'utilisateur).

Dans le cas échéant un mail vous rappelant de la finalisation de l'inscription :

```

Identification entreprise : 0000000000000000,

A l'attention de : XXX XXXXX,

Bonjour,

```

Vous n'avez pas terminé votre inscription au(x) e-service(s) : Vins Sans Indications Géographiques sur le portail de FranceAgrimer.

Nous vous rappelons que pour finaliser votre inscription, vous devez saisir le numéro de télésager qui vous a été transmis par courrier à l'adresse du siège de votre exploitation.

Cette démarche constitue une sécurité qui a pour but de vérifier que la personne qui s'est connectée pour créer un compte est bien liée à l'exploitation dont elle se revendique.

Si vous avez reçu le courrier, veuillez à bien terminer votre inscription, en vous connectant dès maintenant sur le portail de FranceAgriMer et en saisissant votre code télésager, pour être en mesure d'accéder à vos e-services.

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu le courrier avec le numéro de télésager, veuillez vérifier l'adresse ci-dessous :

2 XXX XXXXXXX

00000 XXXXXXXXXXX SUR LOIRE

Cette adresse est celle que vous avez déclaré à l'INSEE :

- Si elle est incorrecte ou incomplète,
- veuillez effectuer les démarches de mise à jour auprès de l'INSEE ou du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
- puis prévenir nos services, lorsque la correction est effectuée, afin que nous vous renvoyions le courrier.

- Si l'adresse est correcte, nous vous invitons à joindre nos services ; nous ferons un nouvel envoi

Pour le e- service Vitiplantation, vous pouvez :

- Envoyer un mail à : vitiplantation@franceagrimer.fr
- contacter le 01.73.30.25.00 et choisissez le 1.

Pour les autres e-service, vous pouvez

- Envoyer un mail à : Portail.Fam@franceagrimer.fr

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

=====
Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.
Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".
=====

2.1.3. Finalisation de l'inscription

Connectez-vous sur le portailweb : <https://portailweb.franceagrimer.fr/>

Renseignez l'identifiant et le mot de passe et cliquez sur « Me connecter »



Bienvenue sur le portail *e-services*

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Déjà inscrit ?

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

Première visite ?

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[Me connecter](#)

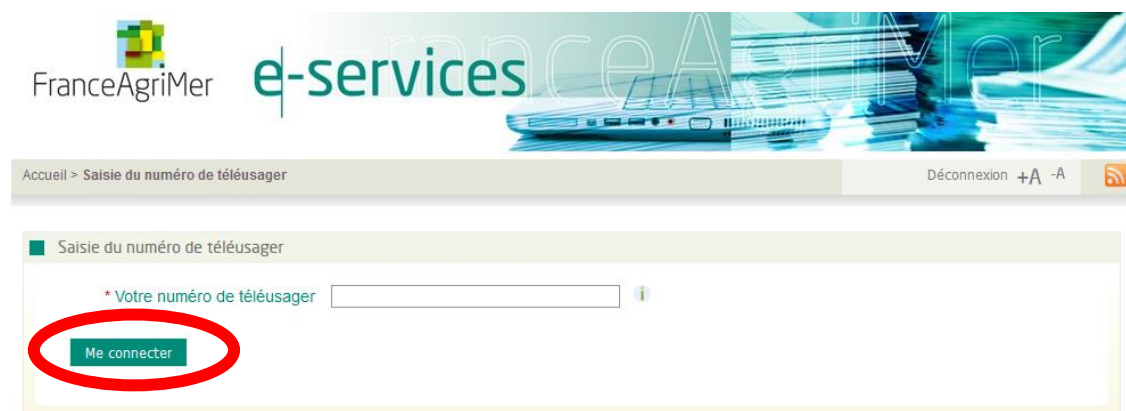
- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

[M'inscrire](#)

[Visite guidée](#)

Actualités

Saisir le numéro de télésager reçu par courrier postal puis cliquez sur « Me connecter »



Saisie du numéro de télésager

* Votre numéro de télésager

[Me connecter](#)

Accueil > Saisie du numéro de télésager

Déconnexion +A -A



Vous recevrez sous peu un mail informant que l'onglet « Vins Sans IG avec cépages / millésimes » a été validé et vous invite à vous connecter :

Bonjour XXX XXX,

Bienvenue sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Nous vous informons que l'ajout de votre e-service Vins Sans Indications Geographiques a été validé.

Voici votre identifiant : XXX

Pour accéder à votre compte : Connexion >

<http://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

=====
 Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.
 Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".
 =====



Après connexion, cliquer sur l'onglet :

➔ « Vin Sans IG avec cépages / millésime ».

Une fois que vous êtes connecté, vous pourrez entrer dans l'application en cliquant sur « Vins sans IG » (dans le cas où vous avez bloqué les popups).

2.1.4. Paramétrage de l'application

Cliquez sur « Vin sans IG ».

WQLIC000 - Mes applications

TELEPROCEDURES
lundi 25 mars 2019

APPLICATIONS
Vin sans IG
Vin sans IG

CONTACTS
CHANGER VOTRE E-MAIL
DÉCONNEXION

Agent connecté

Agent :
email :
Beneficiaire : SIRET :

Si vous utilisez l'application VSIG pour la première fois, cette page s'affichera en popup. (Dans le cas échéant, autoriser le navigateur de cette fonction).
Vous devez renseigner :

- La qualité de votre entreprise (menu déroulant)
- Le numéro CVI
- Le nom du demandeur

Puis cliquer sur « Contrôle » et « Correspondance »

WQLWT053 - Modifier vos informations

Société

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :

Profil

Identifiant : 634490 Téléprocédure :
Qualité : N° CVI :
Commentaire :
Date demande : 17/10/2013 Demandeur :

Adresse

Type	Adresse
Nouvelle adresse	
Contrôle	
Correspondance	

- ATTENTION, ne confirmez pas toute de suite !

- Remplissez les champs obligatoires
- Indiquez votre adresse email (important)

Répétez pour la rubrique « correspondance »
Note : L'adresse de contrôle peut être identique à l'adresse de correspondance.

Caractéristiques

Type Adresse : *
 Pays : *

Adresse

Adresse :

 *une ligne, au moins, doit être renseignée
 Code Postal : * Commune : * [Effacer](#)
 N°INSEE Commune : Dep :
[Compléter les informations commune](#)

Coordonnées Télématiques

Tél : Fax :
 E-mail : Téléx :

[Confirmer](#)

[Abandonner](#)

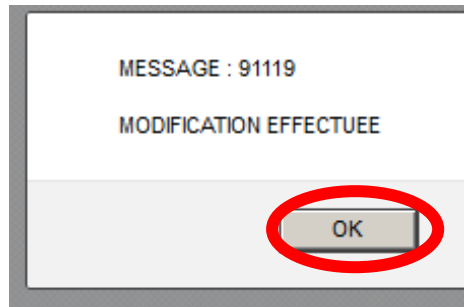
Confirmer votre mise à jour après avoir rempli les rubriques « Contrôle » et « Correspondance »

Adresse

Type	Adresse
Nouvelle adresse	
Contrôle	
Correspondance	

[Confirmer](#)

[Abandonner](#)



WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Après avoir cliqué sur « OK »
La page principale s'affiche.
Une rubrique qui résume l'identité de l'opérateur et tableau de bord résumant les actions en cours.

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019		0 hl	0 hl	

TELEPROCEDURE

- Agrément** (dropdown)
 - Effectuer demande d'agrément
- Certification** (dropdown)
 - Effectuer demande de certification
- Commercialisation** (dropdown)
 - Effectuer déclaration de commercialisation
- Gestion agrément** (dropdown)
 - Consulter demande
- Gestion certification** (dropdown)
 - Consulter demande
- Gestion commercialisation** (dropdown)
 - Consulter déclaration

QUITTER

2.2. Agrément

En se connectant et après avoir choisi le service « Vin Sans IG avec cépages / millésime ». Cliquez sur « Vin sans IG » si le popup est bloqué.

WQLIC000 - Mes applications

TELEPROCEDURES
lundi 25 mars 2019

Vin sans IG
Vin sans IG

CHANGER VOTRE E-MAIL
DÉCONNEXION

Agent connecté

Agent :
email :
Beneficiaire : SIRET :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Dans la rubrique « Agrément » cliquez sur « Effectuer demande d'agrément ».

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURES

Agrément
Effectuer demande d'agrément

Certification
Effectuer demande de certification

Commercialisation
Effectuer déclaration de commercialisation

Gestion agrément
Consulter demande

Gestion certification
Consulter demande

Gestion commercialisation
Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019		0 hl	0 hl	

Quatre rubriques s'offrent au demandeur :

WQLVN061 - EFFECTUER UNE DEMANDE D'AGREMENT (1/2)

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Informations opérateur

Identifiant :
Qualité : N° CVI :
Organisme ctl : FranceAgriMer
Certification :
Commentaire :
Demandeur :

Agrément

Campagne : 2018/2019
Référence externe :
Type : FranceAgriMer
 Agrément sur 1 an Agrément sur 3 ans
Début de validité 25/03/2019 Fin de validité 31/07/2019

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver
« Lu et approuvé ».
Document : « [Engagements Agrément](#) »
Lu et approuvé :

Suivant **Abandonner**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Opérateur : reprend les informations du demandeur.

Information opérateur : à modifier si un changement de situation.

Agrément : choix de l'agrément entre 1 an ou 3 ans.

Engagements : l'opérateur doit lire les « Engagements Agrément » avant de cocher la case « lu et approuvé » pour confirmer la demande d'agrément :

Exemple « Engagements Agrément » :

Engagements à respecter par l'opérateur qui souhaite être agréé par FranceAgriMer en vue de commercialiser des VSIG cépage(s) / millésime.

L'opérateur :

- reconnaît avoir pris connaissance des modalités de certification) d'approbation et de contrôle des vins ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée et portant une mention de cépage et/ou de millésime tel que décrit dans les articles R. 665-18 à R. 665-29 du code rural et de la pêche maritime ;
- reconnaît être responsable de la véracité des informations) mentionnées sur l'étiquetage des vins susvisés) relatives au cépage et/ou au millésime et s'être assuré de la traçabilité du cépage et/ou du millésime à tous les stades de la production çdes matières premières jusqu'à la mise sur le marché des vins(aussi bien dans les processus internes de l'entreprise que chez ses fournisseurs ;
- déclare respecter les dispositions du plan de contrôle relatif aux vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime pour lesquelles une demande d'agrément est présentée ;
- déclare avoir informé ses fournisseurs de leurs obligations en la matière et obtenu leur accord de se soumettre audit plan de contrôle ;
- certifie que les informations fournies sont exactes et donne son accord pour figurer dans la liste des opérateurs agréés publiée sur le site internet de FranceAgriMer.

L'opérateur s'engage :

1. à enregistrer dans un système documentaire les informations assurant la traçabilité du cépage et/ou du millésime) à tous les stades de la production (matières premières) produits dans les processus internes de l'entreprise) produits mis sur le marché par l'opérateur).

Les modalités de ces enregistrements sont détaillées dans la page « Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité chez le demandeur et ses fournisseurs » (cf. écran suivant).

1 Bis. à prendre toute disposition pour s'assurer que ses fournisseurs ont mis en place un système documentaire dans lequel sont enregistrées les informations assurant la traçabilité du/des cépage(s) et/ou du millésime à tous les stades de la production qui précèdent leur livraison dans son entreprise. *Pour cela, un engagement du respect de la traçabilité ainsi que tout document justificatif peuvent être demandés aux fournisseurs et l'opérateur agréé peut s'appuyer, à titre d'exemple, sur la grille « Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité ».*

2. à se soumettre aux contrôles prévus et à fournir l'ensemble des documents nécessaires au contrôle de la traçabilité et à informer ses fournisseurs de leur obligation de se soumettre aux dits contrôles,

3. à supporter les coûts :

- de l'agrément 75 € HT pour 1 an ou 150 € HT pour 3 ans ;
- de la certification : 0 € HT pour des volumes commercialisés ≤ à 5 hl, 100 € HT de 6 à 500 hl, 200 € HT de 501 à 1500 hl, 350 € HT pour des volumes commercialisés ≥ à 1501 hl ;
- les frais inhérents aux contrôles consécutifs au constat d'une non-conformité (nombre de tranches de 4 heures x 300 € x nombre de contrôleurs) ;

4. à déclarer annuellement, en fin de campagne **avant le 31 Août**, les volumes commercialisés en vins sans indication géographique avec mention de cépage(s) et/ou de millésime,

5. à confirmer, à l'issue de sa période de validité, votre demande d'agrément en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime,

6. à informer les services de FranceAgriMer de toute modification le concernant ou affectant sa demande ou son outil de production.

Le non respect de ces engagements entraînera le retrait de l'agrément.

Sur la page suivante « Descriptif du système documentaire », une liste des documents que doit détenir l'opérateur :

Descriptif du système documentaire

Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité chez le demandeur et ses fournisseurs.

Le demandeur s'engage à enregistrer les pièces justificatives permettant la maîtrise de la traçabilité à tous les stades de la production, que ce soit au niveau :

- des matières premières,
- des produits dans les processus internes de l'entreprise et chez ses fournisseurs,
- des produits mis sur le marché par l'opérateur.

Le demandeur certifie tenir à jour les documents suivants permettant d'assurer la traçabilité des Vins SIG avec mention de cépage et/ou de millésime :

(compléter le tableau ci-dessous en cochant la case correspondant à la réponse adaptée en face de chacun des documents listés)

Type de document	OUI	NON	Sans objet
Fiche de compte CVI (identification de l'exploitation, détail du parcellaire et de l'encépagement)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Déclaration de récolte 8328 CVI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Déclaration de production SV 11	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Déclaration de production SV 12	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comptabilité matière, notamment :			
- tenue d'une comptabilité matière identifiant les vins sans indication géographique avec mention de cépage ou de millésime	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- registre de coupage (ou d'assemblage),	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- registre d'embouteillage et/ou de conditionnement,	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- registre entrées/sorties,	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Document administratif d'accompagnement (DAA) original (ou DAE Document Administratif Electronique, le cas échéant) et facture d'achat correspondante, avec mention des manipulations effectuées (notamment, vérification des entrées raisins, moûts ou VSIG avec cépage ou millésime achetés en vrac et pour les vins présence du code coupage sur DAA tel que prévu à l'annexe VI du Règlement (CE) n° 436/2009 de la Commission du 23 mai 2009).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Procédures et documents mis en place par le demandeur et ses fournisseurs garantissant le respect des règles d'autocontrôle et de certification,	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etiquetage : Nom officiel du ou des cépages, pas de mention d'indication géographique, pas de nom de domaine, pas de mention « primeur » (seule la mention « nouveau » est autorisée sous condition).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Liste des fournisseurs et engagements de ces derniers à accepter les contrôles de FranceAgriMer ou d'un organisme agréé, afin de s'assurer de la traçabilité du/des cépage(s) ou du millésime à tous les stades de la production,	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour les vins originaires d'un autre Etat membre, documents de certification (attestation par les autorités compétentes de l'Etat membre dans lequel la production a eu lieu).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le demandeur s'engage à enregistrer les pièces justificatives permettant la maîtrise de la traçabilité à tous les stades de la production, que ce soit au niveau :

- des matières premières,
- des produits dans les processus internes de l'entreprise et chez ses fournisseurs,
- des produits mis sur le marché par l'opérateur.

Le demandeur certifie tenir à jour les documents permettant d'assurer la traçabilité des vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime : l'opérateur doit compléter le tableau ci-dessous en cochant la case correspondante à la réponse adaptée en face de chacun des documents listés.

Pour vous aider, un tableau résumant les documents que doit posséder un opérateur selon sa nature :

Type de demandeur \ Type de document	Cave particulière	Cave Coopérative et groupement de producteurs	Négociant vinificateur	Négociant et détaillant type caviste (pour les vins non conditionnés)
Fiche de compte CVI (identification de l'exploitation, détail du parcellaire et de l'encépagement)	X			
Déclaration de récolte 8328 CVI	X			
Déclaration de production SV 11		X		
Déclaration de production SV 12			X	
Comptabilité matière, notamment :				
1. tenue d'une comptabilité matière identifiant les vins sans indication géographique avec mention de cépage ou de millésime ;	X	X	X	X
2. registre de coupage (le terme assemblage est également utilisé) ;	X	X	X	X
3. registre d'embouteillage et/ ou de conditionnement ;	X	X	X	X
4. registre entrées/sorties.	X	X	X	X
Document administratif d'accompagnement (DAA) original (ou DAE Document Administratif Electronique, le cas échéant) et facture d'achat correspondante, avec mention des manipulations effectuées (notamment, vérification des entrées raisins, moûts ou VSIG avec cépage ou millésime achetés en vrac et pour les vins présence du code coupage sur DAA tel que prévu à l'annexe VI du Règlement (CE) n° 436/2009 de la Commission du 23 mai 2009).			X	X
Procédures et documents mis en place par le demandeur et ses fournisseurs garantissant le respect des règles d'autocontrôle et de certification,		X	X	X
Étiquetage : Nom officiel du ou des cépages, pas de mention d'indication géographique, pas de nom de domaine, pas de mention « primeur » (seule la mention « nouveau » est autorisée sous condition).	X	X	X	X
Pour les vins originaires d'un autre État membre, documents de certification (attestation par les autorités compétentes de l'État membre dans lequel la production a eu lieu).		X	X	X

A la fin du processus de demande d'agrément, trois actions sont possibles pour l'opérateur : Sauvegarder la demande, annuler la demande (après sauvegarde) et valider la demande.

Pour sauvegarder la demande d'agrément :

- Cliquez sur « Sauvegarder »

du/des cépage(s) ou du millésime à tous les stades de la production,

Pour les vins originaires d'un autre Etat membre, documents de certification (attestation par les autorités compétentes de l'Etat membre dans lequel la production a eu lieu).

Précédent **Sauvegarder** Valider Abandonner

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Puis cliquez sur « OK » pour confirmer votre action.

Les informations ont été sauvegardées. Si vous souhaitez transmettre votre demande d'agrément, vous devez valider.

OK

- La demande sera affichée « En cours de saisie ». Elle permet de transmettre la demande ultérieurement.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	En cours saisie	0 hl	0 hl	

Pour annuler la demande d'agrément (seulement après avoir sauvegardé la demande) :

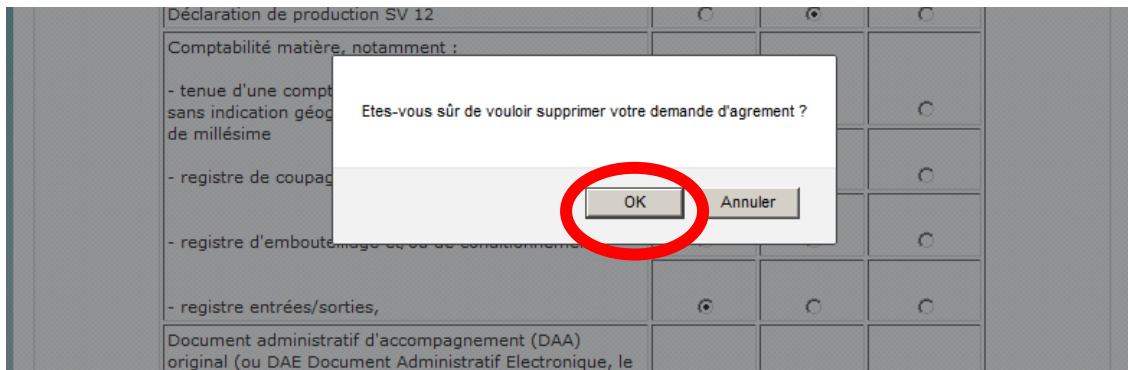
- Cliquez sur « Annuler la saisie ».

documents de certification (attestation par les autorités compétentes de l'Etat membre dans lequel la production a eu lieu).

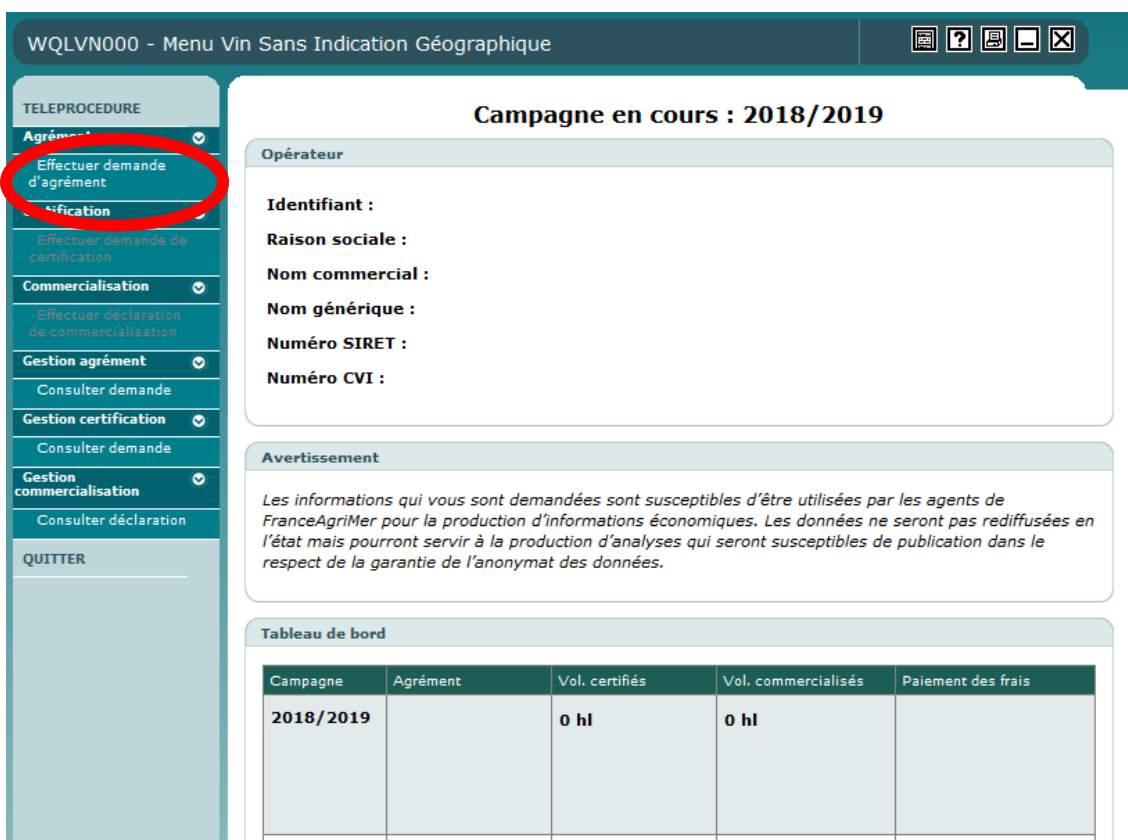
Précédent Sauvegarder Valider **Annuler saisie** Abandonner

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Et en cliquant « OK » pour confirmer la suppression.

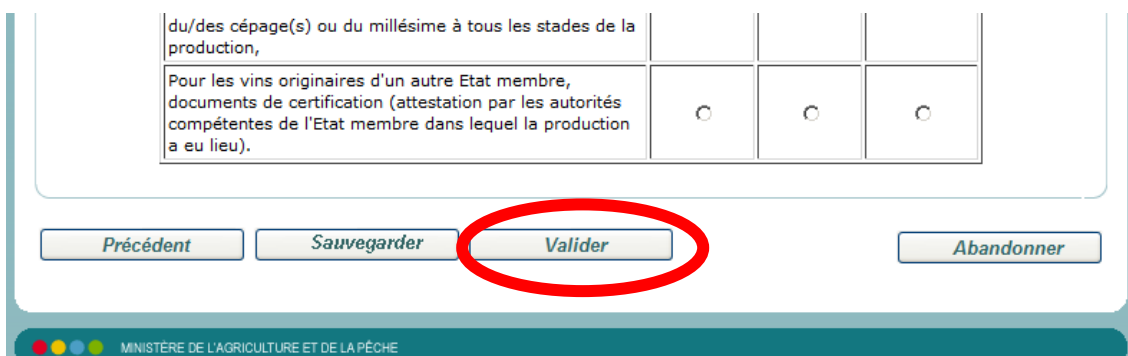


- Vous pourrez effectuer une nouvelle demande en cliquant sur « Effectuer demande d'agrément » dans la rubrique « Agrément ».

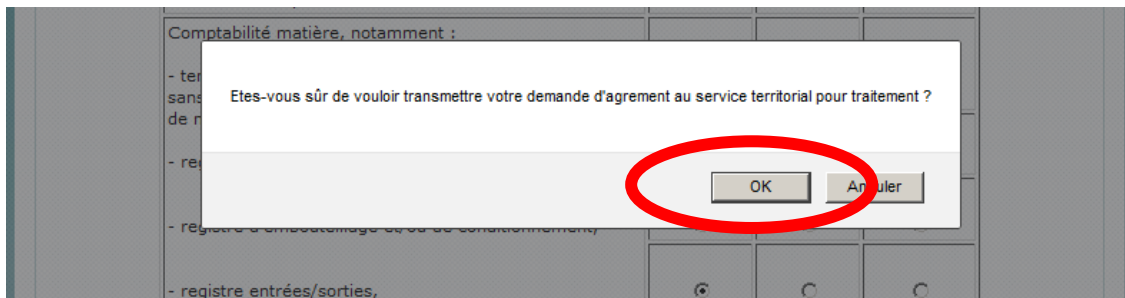


Pour valider la demande d'agrément :

- Cliquez sur « Valider ».



- Puis cliquez sur « OK »



- La demande est envoyée au service territorial, vous pourrez consulter votre demande d'agrément en cliquant sur « En att. Val. ST »

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019		0 hl	0 hl	
	En att. Val. ST			

- Dans le même temps, un mail d'accusé de réception indique l'examen du dossier :

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande d'agrément pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime) et nous vous en remercions. Votre demande est en cours de traitement.

Selon les réponses, l'opérateur est amené à faire ces opérations :

- Si la demande est jugée non conforme par le service territorial un mail informera du motif de non-conformité :

De : FranceAgriMer [mailto:ne_pas_repondre@franceagrimer.fr]
 Envoyé : mercredi 17 juillet 2013 18 :19
 Objet : Demande d'agrément VSIG non conforme.

Votre demande d'agrément VSIG n'est pas conforme pour le motif suivant :

XXX XXXX XXXXXXXXXX XXXX

Nous vous remercions de la modifier à partir de votre espace personnel.

Ainsi l'opérateur devra modifier sa demande, en cliquant sur « en cours de saisie » et la valider de nouveau.

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019		0 hl	0 hl	
	En cours saisie			

- Si la demande est jugée conforme par le service territorial ce mail est adressé :

Votre demande d'agrément pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime) a été traitée.

Vous pouvez télécharger votre notification d'agrément et réaliser votre demande de certification sur votre espace personnel.

Pour télécharger la notification d'agrément, cliquer sur « Fichier PDF » dans le tableau de bord :

The screenshot shows the FranceAgriMer web application interface. At the top, there is a header with the FranceAgriMer logo and a 'Recette' button. Below the header, the user's session information 'WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique' is displayed. The main content area is titled 'Campagne en cours : 2018/2019'. On the left, there is a sidebar menu with categories like 'TELEPROCEDURE' and 'QUITTER'. The main content area contains several sections: 'Opérateur' with fields for 'Identifiant', 'Raison sociale', 'Nom commercial', 'Nom générique', 'Numéro SIRET', and 'Numéro CVI'; 'Avertissement' with a disclaimer; and a 'Tableau de bord' (Dashboard) table. The table has the following data:

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	0 hl	0 hl	

Exemple de notification d'agrément :



FranceAgriMer - DRAAF ...
.....
.....
.....

Raison sociale

Adresse

Code postal VILLE

Le 03 Mars 2022

Objet : agrément en vue de la commercialisation de vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage/millésime), **campagnes viticoles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, du 1er août 2021 au 31 juillet 2024.**
Référence : décret n°2010-1327 du 5 novembre 2010,

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'agrément pour la commercialisation de VSIG cépage/millésime, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le numéro d'agrément délivré à votre entreprise en date du : **02/03/2022**

VSIG XX XXXX XXXX

Ce numéro d'agrément est valable durant les **campagnes viticoles citées en objet**. Il vous autorise à commercialiser des VSIG cépage/millésime **avant fait l'objet d'une certification préalable**. Ce numéro doit être reporté sur les documents internes à l'entreprise (cahier de cave - documents d'accompagnement).

Je vous rappelle par ailleurs votre engagement :

1. - à enregistrer dans un système documentaire les informations assurant la traçabilité du (des) cépage(s) et/ou du millésime, à tous les stades de la production (matières premières, produits dans les processus internes de l'entreprise, produits mis sur le marché par l'opérateur) ;
- à prendre toute disposition pour vous assurer que vos fournisseurs ont mis en place un système documentaire dans lequel sont enregistrées les informations assurant la traçabilité du cépage et/ou du millésime à tous les stades de la production qui précèdent leur livraison dans votre entreprise.
Les modalités de ces enregistrements sont détaillées dans le document « Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité chez le demandeur et ses fournisseurs » joint en annexe à votre demande d'agrément.
2. à vous soumettre aux contrôles prévus et à fournir l'ensemble des documents nécessaires au contrôle de la traçabilité et à informer vos fournisseurs de leur obligation de se soumettre auxdits contrôles,
3. à supporter les coûts d'agrément et de la certification y compris les frais inhérents aux contrôles consécutifs au constat d'une non-conformité,
4. à déclarer annuellement, en fin de campagne avant le 31 Août, les volumes commercialisés en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime,
5. à confirmer, à l'issue de sa période de validité, votre demande d'agrément en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime,
6. à informer les services de FranceAgriMer de toute modification vous concernant ou affectant votre demande ou votre outil de production.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Directrice générale et par délégation

XXX XXXXX

2.3. Certification des volumes à commercialiser

L'opérateur doit être au préalable agréé avant toute demande de certification. Après avoir reçu l'agrément, l'opérateur doit faire une demande de certification des vins qu'il a l'intention de mettre sur le marché préalablement à toute opération de mise à la consommation sur le territoire national d'un vin non conditionné, d'expédition hors du territoire national d'un vin non conditionné, ou de conditionnement d'un vin telles que visées à l'article R. 665-18. Les demandes d'agrément et de certification ne peuvent être effectuées simultanément par un opérateur. L'agrément doit être valide avant toute demande de certification. La procédure de la demande de certification demeure quasiment identique au formulaire Cerfa.

Dans la rubrique « Certification » choisissez « Effectuer demande de certification » pour une demande initiale de certification, ou « Effectuer demande de certification compl. » en cas de certification de volume supplémentaire à certifier.

- *Toute demande d'augmentation des volumes déjà certifiés, ainsi que tout ajout de volumes d'autres cépages ou de millésimes sur la campagne en cours doit faire l'objet d'une demande de certification complémentaire avant le 15 juillet (les services territoriaux disposant de 15 jours pour examiner votre demande).*

FranceAgriMer Recette

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément
- Modifier demande d'agrément
- Certification**
- Effectuer demande de certification
- Commercialisation
- Effectuer déclaration de commercialisation
- Gestion agrément
- Consulter demande
- Gestion certification
- Consulter demande
- Gestion commercialisation
- Consulter déclaration
- QUITTER

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :

Raison sociale :

Nom commercial :

Nom générique :

Numéro SIRET :

Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	0 hl	0 hl	

Quatre rubriques s'offrent au demandeur :

FranceAgriMer Recette

WQLVN012 - Création d'une demande de certification

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Opérateur : Ici les détails du demandeur de la certification.

Informations générale de la demande

Campagne : 2018/2019
Statut : En cours de saisie
Nom de signataire :
N° certification :

Informations générales de la demande : À modifier si un changement de nom du signataire.

Volumes à certifier

Ajouter une ligne

Pour les lots en demi-cépages, vous devez saisir le détail des

Volumes à certifier : L'opérateur doit « ajouter une ligne » pour déclarer son intention de commercialiser son/ses vins.

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « lu et approuvé ».

Document : « [Engagements Certification](#) »

Lu et approuvé :

Engagements : L'opérateur doit approuver les engagements en cochant la case « lu et approuvé » afin de valider sa demande de certification.

Cliquez sur « **ajouter une ligne** » pour insérer les lots à certifier avant leur commercialisation.

L'opérateur doit remplir les champs suivant :

- **Volume en hectolitre** : Le volume que l'opérateur a l'intention de commercialiser. Si par la suite, l'opérateur souhaite commercialiser un volume supérieur à celui déjà certifié, une demande de certification complémentaire est nécessaire pour saisir un nouveau lot.

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	FRANCE		-			FRANCE		<input type="checkbox"/>	

Ajouter une ligne

- **Provenance** : L'opérateur doit choisir l'origine du vin. Puis l'opérateur doit déposer un document dans le champ « Cert. » attestant de la provenance (obligatoire pour si la provenance est différente de France).

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	FRANCE		-			FRANCE		<input type="checkbox"/>	

Ajouter une ligne

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	GRECE		-			FRANCE		<input type="checkbox"/>	

Ajouter une ligne

- **Cépage** : L'opérateur doit saisir le cépage correspondant. Certains cépages sont exclus de l'étiquetage des VSIG avec mention de cépage(s) et / ou de millésime, ils n'apparaissent pas dans la liste déroulante: Aligoté, Altesse, Clairette, Gewurztraminer, Gringet, Jacquère, Mondeuse, Persan, Poulsard, Riesling, Savagnin, Sylvaner et Trousseau...(liste non exhaustive).

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	GRECE	CABERNET FRANC	-			FRANCE		<input type="checkbox"/>	

Ajouter une ligne

- En cas de cépage étranger ne figurant pas dans le CVI (Casier Viticole Informatisé) choisir dans la liste déroulante la mention « cépages hors CVI ».

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	GRECE	CEPAGE HORS CV	-			FRANCE		<input type="checkbox"/>	

[Ajouter une ligne](#)

- Si aucun cépage n'est revendiqué, choisir la première ligne (ligne blanche) de la liste déroulante (obligation de saisir une couleur et un millésime).

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	FRANCE		-			FRANCE		<input type="checkbox"/>	

[Ajouter une ligne](#)

- **Détail** : En cas de multicépage, cette colonne permet d'indiquer les cépages utilisés.

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	0	Blanc	2020	FRANCE		<input type="checkbox"/>	

[Ajouter une ligne](#)

Pour les lots en multi-cépages, vous devez saisir le détail des cépages dans une case accessible en cliquant sur le lien « 0 » dans la colonne « Détails »

- Cliquer sur « 0 »

- Puis sélectionner dans la rubrique « Détails des cépages » les cépages concernés (a minima 2). La législation actuelle oblige l'indication du nom officiel du cépage. Ainsi il est interdit d'utiliser des abréviations de noms de cépage.
- Si le cépage n'est pas dans la liste, sélectionner en fin de liste « Autre » et saisir dans le Bloc-Notes le cépage.
- Cliquez sur « Sauvegarder » après avoir complété.

WQLVN017 - Détails multi-cépages

Opérateur

Informations générales de la demande

Volumes à certifier

Volume en hectolitre : 20
 Provenance : FRANCE
 Cépage : MULTI-CEPAGE
 Couleur :

Millésime :
 Destination : FRANCE
 Stock : Non

Détails des cépages

LISTE DES CEPAGES		
GRENACHE N	▼	X
SYRAH N	▼	X
	▼	X
	▼	X

Ajouter une ligne

Bloc-Notes

Sauvegarder

Retour

- **Couleur** : Indiquez la couleur du vin.
- **Millésime** : Si le millésime est revendiqué, choisir l'année dans la liste déroulante. Sinon choisir la première ligne (ligne blanche) de la liste déroulante.

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	FRANCE ▼	MULTI-CEPAGE ▼	2	Rouge ▼	2020 ▼	FRANCE ▼		<input type="checkbox"/>	X

Ajouter une ligne

- **Destination** : Le pays de destination dans la liste déroulante.

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	2	Rouge	2020	COREE DU NORD		<input checked="" type="checkbox"/>

Ajouter une ligne

- **Cert.** : Si le vin provient d'un Etat Membre de l'Union Européenne, l'opérateur doit cliquer la case et joindre un certificat au format PDF. Ce certificat est un document qui atteste le cépage et/ou le millésime du vin. Si l'attestation n'émane pas directement des services de l'Etat ou d'une province, le fichier pdf joint doit comporter une page attestant des compétences de l'organisme de contrôle. Le certificat doit comporter la mention non ambiguë d'un cépage et / ou d'un millésime et du volume sur lequel porte la certification. Si le certificat ne mentionne pas le cépage et/ou le millésime et le volume, vous devez joindre à votre demande les factures d'achats ou DAE (Document Administratif d'accompagnement) avec les mentions des cépages et/ou millésime et les volumes concernés.

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
20	GRECE	MULTI-CEPAGE	2	Rouge	2020	COREE DU NORD		<input checked="" type="checkbox"/>

Ajouter une ligne

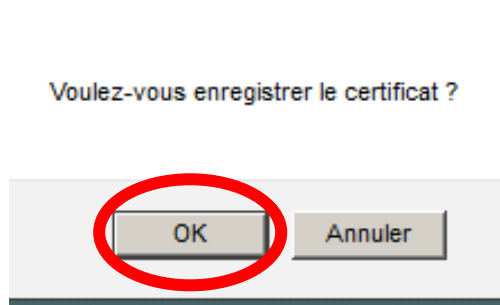
FranceAgriMer

WQLVN016 - RATTACHEMENT DE CERTIFICAT

Rattachement de certificat

Certificat : Aucun fichier sélectionné.

- o Cliquez sur « OK » pour enregistrer le certificat



- L'absence de certificat étranger empêche la validation de la demande de certification.



- **Stock** : Cocher la case si vous estimez que les volumes certifiés sont actuellement en stock.

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 20 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cer	Stock
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	2	Rouge	2020	COREE DU NORD		<input checked="" type="checkbox"/>

[Ajouter une ligne](#)

L'opérateur peut supprimer un volume à certifier en cliquant sur la croix rouge.

Après avoir certifié les volumes, l'opérateur doit lire les engagements et cocher la case « lu et approuvé » afin de valider la demande de certification.

Informations générale de la demande

Campagne : 2018/2019
Statut : En cours de saisie

Nom de signataire :

N° certification :

Volumes à certifier

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock	
20	FRANCE	BOUILLET N	...	Rouge	2012	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	CROATIE	MELON B	...	Blanc	2012	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE	CEPAGE HORS CV	...	Blanc	2017	FRANCE		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE		...	Rouge	2012	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	...	Blanc	2017	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE	MELON B	...	Blanc	2012	COREE DU NORD		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

[Ajouter une ligne](#)

Pour les lots en multi-cépages, vous devez saisir le détail des cépages dans une case accessible en cliquant sur le lien « ... »

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».

Document : [« Engagement Certification »](#)

Lu et approuvé :

Sauvegarder

Valider

Retour

Exemple :

Engagements à respecter par l'opérateur agréé pour commercialiser les lots de VSIG cépage(s) / millésime déclarés :

L'opérateur :

- respecte les engagements en matière de traçabilité pris lors de sa demande d'agrément concernant les lots et volumes de VSIG cépage(s) / millésime prévisionnels déclarés ;
- s'engage à transmettre une nouvelle demande de certification pour tout autre cépage ou millésime, ou pour toute augmentation des volumes déclarés ;
- a pris note que la certification des lots déclarés est valable uniquement pour la campagne en cours et prend fin au 31 Juillet. Les lots non commercialisés à cette date devront faire l'objet d'une nouvelle demande de certification sur la campagne suivante.

A la fin du processus de la demande de certification, trois actions sont possibles pour l'opérateur : Sauvegarder la demande, annuler la demande (après sauvegarde) et valider la demande.

Pour sauvegarder la demande de certification :

- Cliquez sur « Sauvegarder »

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».

Document : « [Engagements Certification](#) »

Lu et approuvé :

Sauvegarder | **Valider** | **Retour**

- Cliquez sur « Ok »

Les informations ont été sauvegardées. Si vous souhaitez transmettre votre demande de certification, vous devez valider.

OK

- Votre demande sera sauvegardée et vous pouvez la modifier à tout moment, en allant sur « Modifier demande de certification » sous la rubrique Certificat ou sur « En cours de saisie » dans le tableau de bord.

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2021/2022

Opérateur

Identifiant : [Sélectionner](#)

Raison sociale :

Nom commercial :

Nom générique :

Numéro SIRET :

Numéro CVI :

N° VSIG :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2021/2022	1 an Détail	52 759 hl En cours saisie	0 hl	
	Fichier PDF			

Pour annuler la demande de certification (après avoir sauvegardé) :

- Cliquez sur « Annuler saisie »

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».

Document : « [Engagements Certification](#) »

Lu et approuvé :

[Sauvegarder](#) [Annuler saisie](#) [Valider](#) [Retour](#)

- Cette action supprime définitivement la demande et les données saisies. Il faudra dans ce cas refaire une demande.

Etes-vous sûr de vouloir supprimer votre demande de certification ?

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	0 hl	0 hl	

Pour valider la demande de certification :

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».

Document : « [Engagements Certification](#) »

Lu et approuvé :

- Cliquez sur « Valider »
- Puis cliquez sur « OK », votre demande sera transmise au service territorial.

Etes-vous sûr de vouloir transmettre votre demande de certification au service territorial pour traitement ?

- Après avoir transmis la demande, la demande sera en attente de validation par le service territorial dont dépend l'opérateur.

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément**
 - Modifier demande d'agrément
- Certification**
 - Modifier demande de certification
- Commercialisation**
 - Effectuer déclaration de commercialisation
- Gestion agrément**
 - Consulter demande
- Gestion certification**
 - Consulter demande
- Gestion commercialisation**
 - Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	0 hl En att. Val. ST	0 hl	

- Un accusé de réception par mail indiquera la réception de la demande :

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande de certification pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime) et nous vous en remercions. Votre demande est en cours de traitement.

Selon les réponses, l'opérateur est amené à faire ces opérations :

- Si la demande est jugée non conforme par le service territorial un mail informera du motif de non-conformité :

Votre demande est non conforme pour le motif suivant :

XXXX XXX

Nous vous remercions de la modifier à partir de votre espace personnel.

L'opérateur est invité à modifier sa demande en cliquant sur « En cours de saisie »

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	0 hl En cours saisie	0 hl	

- Lorsque le service territorial valide la demande, l'opérateur a la possibilité de télécharger les certificats des volumes estimés :

Bonjour,

Votre demande de certification a été traitée.

Vous pouvez télécharger votre notification de certification sur votre espace personnel.

Pour télécharger la notification d'agrément, cliquer sur « Fichier PDF » dans le tableau de bord :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	120 hl Détail des lots Fichier PDF	0 hl	

Exemple :



FranceAgriMer

FranceAgriMer - DRAAF

.....

Raison sociale
 Adresse

Code postal VILLE

le 07/04/2022 ,

Objet : Délivrance d'un numéro de certificat pour la commercialisation de vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime : demande complémentaire.
Opérateur agréé n° VSIG-XXXXXXXXXX

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande complémentaire de certification pour la commercialisation de VSIG cépage / millésime durant la campagne 2021/2022 (du 01/08/2021 au 31/07/2022), je vous prie de bien vouloir trouver le numéro d'enregistrement du certificat complémentaire n° CER-2021-35

Vous êtes autorisé à commercialiser les VSIG cépage/millésime dont la liste figure dans le tableau ci-dessous, à compter de la date de ce courrier.

Volumes hl (arrondis à hl inférieur)	Provenance France ou Etat Membre	Cépage(s)	Couleur (Rouge 1 ; Blanc 2 ; Rosé 3)	Millésime	Date de certification	Numéro du certificat
3 500	ITALIE	ABOURIOUN	1	2020	14/02/2022	CER-2021-19
2 600	FRANCE	MULTI-CEPAGE (COT N, FLORENTAL N, ...)	1		14/02/2022	CER-2021-19
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE (GRENADE N, SYRAH N)	1	2020	07/04/2022	CER-2021-35

Cette liste reprend la totalité des volumes pour lesquels une demande de certification a été déposée pour la campagne en cours et précise notamment, pour chacun d'eux, la date de certification à partir de laquelle est autorisée la commercialisation du vin concerné.

Ce certificat sera caduc au 31/07/2022: les VSIG en stock devront faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat pour la campagne suivante.

Pour tout autre cépage et/ou millésime ou toute augmentation des volumes listés ci-dessus, une nouvelle demande de certification doit être transmise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Directrice générale et par délégation

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

La certification est accordée au seul titre de la campagne en cours. Elle prend effet à partir de la date de délivrance à l'opérateur par le service territorial de FranceAgriMer du numéro d'enregistrement valant certificat et prend fin au dernier jour de la campagne le 31 juillet. Il est toujours possible de faire une demande de certification complémentaire, elle suit le même processus que la demande initiale.

2.4. Commercialisation

Chaque année les opérateurs doivent déclarer en août les volumes de VSIG cépage(s)/millésime réellement commercialisés durant la campagne précédente. Par exemple les volumes commercialisés en 2013-2014 sont à communiquer avant le 31 août 2014.

Les volumes commercialisés servent de base aux calculs des frais de certification à verser à FranceAgriMer ; ces frais vous seront demandés dans un appel à paiement en novembre.

Dans la rubrique « Commercialisation » choisissez « Effectuer déclaration de commercialisation ».

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément
- Modifier demande d'agrément
- Certification
- Effectuer demande de certification compl.
- Commercialisation
- Effectuer déclaration de commercialisation**
- Gestion
- Consulter demande
- Gestion certification
- Consulter demande
- Gestion commercialisation
- Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	120 hl Détail des lots Fichier PDF	0 hl	

Un tableau reprend le détail des lots de VSIG certifiés. L'opérateur doit inscrire les volumes commercialisés (en hl) sur les lignes correspondantes.

- Si un volume estimé n'a pas été commercialisé, mettre « 0 » dans la colonne « Volumes commercialisés » correspondante.
- Si un volume estimé a été sur-commercialisé, il faut dans ce cas l'indiquer dans la colonne « Volumes commercialisés » les volumes supérieurs à ceux estimés.

Opérateur

Identifiant :

Raison sociale :

Nom commercial :

Nom générique :

Numéro SIRET :

Numéro CVI :

Informations générale de la déclaration

Campagne : 2018/2019

Statut :

Nom de signataire :

Volumes commercialisés

Total des volumes certifiés : 120 hl

Total des volumes commercialisés : 120 hl

Volumes certifiés	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Volumes commercialisés
20	FRANCE		...	Rouge	2012	<input type="text" value="20"/>
20	FRANCE	BOUILLET N	...	Rouge	2012	<input type="text" value="20"/>
20	FRANCE	MELON B	...	Blanc	2012	<input type="text" value="20"/>
20	CROATIE	MELON B	...	Blanc	2012	<input type="text" value="40"/>
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	...	Blanc	2017	<input type="text" value="20"/>
20	FRANCE	CEPAGE HORS CVI	...	Blanc	2017	<input type="text" value="0"/>

[Ajouter une ligne](#)

Sauvegarder

Valider

Retour

Volumes commercialisés n'ayant pas fait l'objet de certification :

- Un volume qui n'était pas certifié doit être déclaré en cliquant sur « ajouter une ligne » et inscrire la provenance, le cépage, la couleur, le millésime et le volume commercialisé.
- Cette déclaration peut être considérée comme une anomalie grave pouvant amener à un retrait de l'agrément de l'opérateur.

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	120 hl Détail des lots Fichier PDF	0 hl En cours saisie	

TELEPROCEDURE

- Agrément**
 - Modifier demande d'agrément
- Certification**
 - Effectuer demande de certification compl.
- Commercialisation**
 - Modifier déclaration de commercialisation
 - Gestion agrément
 - Consulter demande
- Gestion certification**
 - Consulter demande
- Gestion commercialisation**
 - Consulter déclaration
- QUITTER

Pour annuler la déclaration de commercialisation (après avoir sauvegardé) :

- Cliquez sur « Annuler saisie »



- Vous pourrez refaire la déclaration de commercialisation en cliquant sur « Effectuer déclaration de commercialisation »

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

TELEPROCEDURE

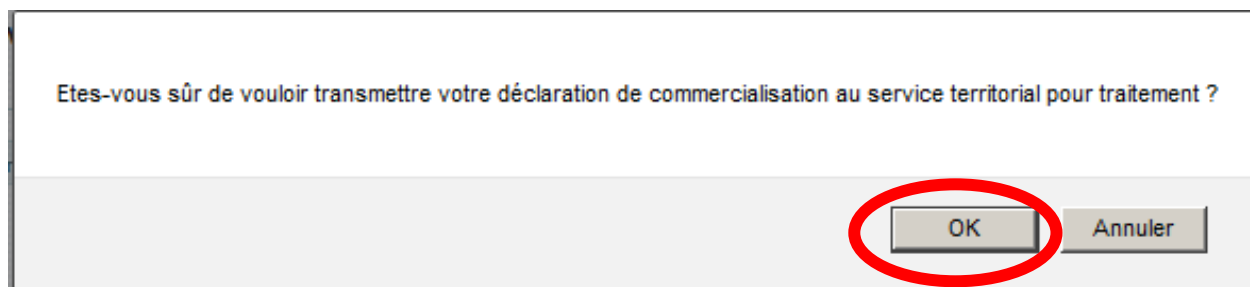
- Agrément**
 - Modifier demande d'agrément
- Certification**
 - Effectuer demande de certification compl.
- Commercialisation**
 - Effectuer déclaration de commercialisation
 - Gestion agrément
 - Consulter demande
- Gestion certification**
 - Consulter demande
- Gestion commercialisation**
 - Consulter déclaration
- QUITTER

Pour valider la déclaration de commercialisation :

- L'opérateur est invité à valider sa déclaration pour être transmis au service territorial pour traitement.



- Cliquez sur « OK »



- o *Note : si ce message apparaît après avoir ajouté une ligne ou augmenté les volumes commercialisés cliquez sur « OK » puis cliquez sur « Valider » pour transmettre votre déclaration.*



- Après validation, un message de confirmation est envoyé par mail :

Bonjour,
Nous avons bien reçu votre déclaration de commercialisation pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIg cépage / millésime) et nous vous en remercions.

- Vous pourrez voir le détail de votre déclaration de commercialisation en cliquant sur « Détail »

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
 Raison sociale :
 Nom commercial :
 Nom générique :
 Numéro SIRET :
 Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	120 hl Détail des lots Fichier PDF	120 hl Détail	

- Si votre déclaration a été invalidée ou annulée, vous recevez ce message par mail qui vous invite à modifier votre déclaration :

Votre demande est non conforme pour le motif suivant :

XXX XXXX XX XXXX

Nous vous remercions de la modifier à partir de votre espace personnel.

En cas de constat d'une erreur dans la déclaration de vos volumes commercialisés après que la saisie ait été validée, vous devrez contacter le service territorial de votre région dont la liste figure dans un fichier PDF sur le site FranceAgriMer. Le service territorial pourra alors annuler les volumes et vous pourrez effectuer une nouvelle saisie.

2.5. Acquittement des frais d'agrément et de certification

Les coûts du dispositif comportent des frais liés à l'agrément et à la certification (incluant le contrôle), y compris les frais inhérents aux contrôles consécutifs au constat d'une non-conformité. Ils sont à la charge de tout opérateur agréé et sont payés selon les tarifs et modalités fixés par Décision du Directeur général de FranceAgriMer.

Sur la base de la déclaration des volumes réellement commercialisés, un calcul des frais d'agrément et de certification est établi.

Les frais d'agrément sont établis sur une base forfaitaire de 75 € HT pour un agrément d'un an et de 150 € HT pour un agrément de trois ans (payé la première année). Les frais de certification sont calculés sur la base des volumes réellement commercialisés selon le barème suivant :

Volumes certifiés mis en marché (hl)	Montant en € HT
Inférieur ou égal à 5	0
6 à 500	100
501 à 1500	200
Supérieur ou égal à 1501	350

Ce montant s'acquitte en novembre de chaque année et concerne les frais liés à la campagne précédente. Vous allez recevoir un mail vous indiquant que l'appel à paiement est disponible :

Madame, Monsieur,

Votre déclaration de commercialisation a été traitée.

Vous pouvez télécharger votre appel à paiement sur votre espace personnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

FranceAgriMer

Les opérateurs doivent assurer le règlement de ces frais dans un délai d'un mois. Vous devez vous connecter au e-portail puis au service « Vins Sans IG avec cépages / millésime » Puis le télécharger à partir du tableau de bord de votre espace personnel (case « Paiement des frais ») en cliquant sur « Fichier PDF Appel ».

Vous pouvez aussi recevoir par voie postale votre appel à paiement.

TELEPROCEDURE

Agrément ▼

[Modifier demande d'agrément](#)

Certification ▼

[Effectuer demande de certification compl.](#)

Commercialisation ▼

[Modifier déclaration de commercialisation](#)

Gestion agrément ▼

[Consulter demande](#)

Gestion certification ▼

[Consulter demande](#)

Gestion commercialisation ▼

[Consulter déclaration](#)

QUITTER

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	120 hl Détail des lots Fichier PDF	120 hl Détail	210,00 Euros En attente de paiement Fichier PDF Appel
2013/2014	3 ans Fichier PDF	172 hl Détail des lots Fichier PDF	0 hl Détail	
2012/2013	3 ans Détail Fichier PDF	133 hl Détail des lots Fichier PDF	116 hl Détail	299,00 Euros Payée Intégralement Fichier PDF Appel

Exemple d'un d'appel à paiement que l'opérateur doit recevoir par courrier postal ou générer en fichier pdf depuis la téléprocédure :



Raison sociale
Adresse

Code postal VILLE

N° VSIG: VSIGXXXXXXXXXXXX

N° dossier : XXXXX

CAMPAGNE 2020/2021

Montreuil, le 18/10/2021

Objet : Frais d'agrément et de certification des vins ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée et portant une mention de cépage ou de millésime (SIG)

En application des décisions du Directeur général de FranceAgriMer SIQ/D2010-80 et SIQ/D2011-43 je vous prie de bien vouloir verser à la caisse de l'Agent comptable de FranceAgriMer - 12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 80008 - 93555 Montreuil cedex, le montant total dont le détail est précisé dans le cadre ci-dessous.

Date limite de réception de votre paiement : 18/11/2021

FRAIS D'AGREMENT (à payer la première année)				
1 campagne : 75,00 €	3 campagnes : 150,00 €			75,00 €
FRAIS DE LA CERTIFICATION				
≤ à 5 hl	0,00 €			
6 à 500 hl	100,00 €			
501 à 1 500 hl	200,00 €	90,00 hl		100,00 €
≥ à 1 501 hl	350,00 €			
FRAIS INHERENTS AU CONTROLE CONSECUTIF AU CONSTAT D'UNE NON-CONFORMITE				
Etabli par tranche de 4 heures, temps de transport compris, sur la base forfaitaire de : 300 € HT par agent contrôleur.				0,00 €
TOTAL HT				175,00 €
TVA 20.0 %				35,00 €
TOTAL A PAYER TTC				210,00 €

Le paiement des droits peut être effectué
- par chèque au nom de l'Agent Comptable de FranceAgriMer dont l'adresse est indiquée ci-dessus
ou
- par virement au compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de FranceAgriMer à la

Pour la Directrice Générale et par délégation
le Chef du service

Vous voudrez bien considérer ce courrier comme un état exécutoire conformément aux dispositions des articles 28 et 192 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Vous pouvez former opposition à cette décision devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Coupon à découper et à joindre obligatoirement à votre paiement par chèque

VSIGXXXXXXXXXXXX

N° dossier : XXXXX

Campagne: 2020/2021

Raison sociale

Adresse

Code postal VILLE

FranceAgriMer
Agence comptable - Service Recouvrement
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 80008
93555 Montreuil cedex

TOTAL A PAYER : 210,00 €



3. Les exigences de ce dispositif

3.1. Traçabilité

La traçabilité doit être respectée à tous les stades de la production.

Les volumes qui font l'objet d'une demande de certification sont tracés depuis la récolte. Si l'opérateur agréé n'est ni le producteur des raisins ni le vinificateur des volumes concernés, il doit néanmoins s'assurer de la maîtrise de la traçabilité par ses fournisseurs.

Les articles 22, 23 et 24 du règlement d'exécution (UE) 2018/274 du 11 décembre 2017, prévoient explicitement la déclaration des VSIG avec mention de cépage sur les déclarations de récolte, de production et de stock.

En conséquence, le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012, relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ("décret étiquetage"), prévoit que les vins ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée font l'objet d'une déclaration distincte, par cépage, sur la déclaration de récolte ou de production, s'il est envisagé de faire figurer le nom du cépage dans la désignation du vin lors de sa commercialisation.

> Changement de destination des vins AOC ou IGP en VSIG cépage/millésime intervenant après déclaration de récolte/production, mais avant revendication en AOP ou IGP :

Cette déclaration doit être modifiée auprès des services des douanes, afin de déclarer les quantités de VSIG avec mention du cépage, le cas échéant, et de fournir tout document permettant de justifier la production du cépage ainsi déclaré, notamment les extraits du registre des entrées de raisins et les fiches de comptes du récoltant. En tout état de cause, ce changement de destination doit apparaître dans la comptabilité matières de l'opérateur.

> Déclassement d'AOP ou IGP, volontaire ou suite à contrôle (changements de destination des vins AOC ou IGP en VSIG cépage, après la revendication dans l'une ou l'autre de ces catégories) :

Si le ou les cépages mentionnés sur l'étiquette n'ont pas été précisés dès la déclaration de récolte, il est demandé de fournir tout document permettant de justifier la production des cépages, notamment les extraits du registre des entrées de raisins, fiches de compte.... Il est également recommandé de fournir copie de la déclaration de déclassement ou de retrait de l'AOP ou IGP. En tout état de cause, ce déclassement doit apparaître dans la comptabilité matières de l'opérateur.

Les VSIG cépage/millésime importés en vrac d'un autre État membre doivent être accompagnés d'un certificat de l'organisme certificateur national (liste des organismes en cours de parution).

3.2. Étiquetage

L'étiquetage doit mentionner la catégorie « vin » et la provenance « France », lorsque les raisins sont récoltés et transformés en vin sur le territoire national.

Les mentions suivantes relatives aux noms d'exploitations ne sont pas autorisées pour les VSIG cépage/ millésime (cf. "décret étiquetage") :

- « Abbaye, Bastide, Campagne, Chapelle, Château, Clos, Commanderie, Cru, Domaine, Hospices, Mas, Manoir, Monastère, Monopole, Moulin, Prieuré, Tour »,
- « Mis en bouteille à la propriété, « Mis en bouteille à/au » suivi des noms d'exploitations précités.

Par ailleurs, la mention « primeur » n'est pas non plus autorisée, car réservée aux seuls vins AOP/AOC et IGP. Seule la mention « nouveau » peut être utilisée pour un VSIG cépage/millésime avec l'obligation de mentionner l'année de récolte dans l'étiquetage.

La mention de plusieurs cépages est autorisée sous réserve que les cépages indiqués représentent 100 % du volume. Les cépages sont indiqués sur l'étiquette dans l'ordre décroissant de la proportion utilisée et en caractères de même dimension.

Certains cépages sont exclus de l'étiquetage des VSIG cépage/millésime (cf. Décret 2012-655 relatif à l'étiquetage) : Aligoté, Altesse, Clairette, Gewurztraminer, Gringet, Jacquère, Mondeuse, Persan, Poulsard, Riesling, Savagnin, Sylvaner et Trousseau.

3.3. Règles de production – obligations administratives

L'affichage du millésime ou du cépage pour la catégorie des VSIG cépage/millésime n'est possible qu'à compter de la récolte de 2009.

Pour être affiché, le cépage ou le millésime doit représenter au moins 85 % du volume conditionné (règle dite du « 85/15 »). Le mélange de vins de cépages ou millésimes différents est un coupage* et doit être mentionné sur un registre de coupage et sur les documents d'accompagnement afférents aux vins issus de ce coupage.

Le registre de coupage doit comporter les indications suivantes :

- date du coupage,
- nature et quantité des produits mis en œuvre,
- quantité de produits obtenus par cette manipulation,
- désignation des produits avant et après manipulation,
- marquage des récipients dans lesquels les produits étaient détenus avant et après manipulation.

Les documents d'accompagnement lors de l'expédition des vins en vrac comporteront l'indication des codes suivants :

- Code « 7 », dans le cas de mélange de cépages,
- Code « 8 », dans le cas de mélange de millésimes.

Ce code est placé à côté de la zone viticole dont provient le vin.

Les mélanges de vins français avec des vins issus de différents États membres ne peuvent pas donner lieu à l'étiquetage de la ou des variétés à raisins de cuve, en l'absence de dispositif concerté avec les autres États membres (non existant à ce jour).

4. Retrait d'agrément

En application des dispositions de l'article R. 665-22 du code rural et de la pêche maritime, l'agrément peut être retiré à tout moment lorsque l'opérateur cesse de remplir une des conditions sur le fondement desquelles cet agrément lui a été accordé.

Le retrait d'agrément est prononcé par une décision motivée du responsable du service territorial de FranceAgriMer, après que l'opérateur a été mis à même de produire ses observations, conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

L'agrément cesse lorsque l'un des engagements du demandeur n'a pas été respecté. Des sanctions peuvent être établies lorsque l'opérateur manque à ses obligations.

- L'opérateur demandant le renouvellement de l'agrément pour 1 campagne, il sera averti du refus de l'agrément lors de sa demande d'agrément pour une nouvelle campagne n+1.
- L'opérateur ayant un agrément pour 3 campagnes en cours, il sera averti du retrait de son agrément. Le premier courrier pourra indiquer la suspension de l'agrément qui aboutira, sans paiement des frais, au retrait de l'agrément. D'autres mesures pourront alors éventuellement être mises en place par le service recouvrement de FranceAgriMer.

5. Planification du contrôle

Les opérateurs peuvent être assujettis à un contrôle. En effet le service Contrôles et Normalisation de FranceAgriMer Montreuil envoie la note de service donnant la liste des opérateurs à contrôler pour la campagne. Chaque service territorial (ST) de FranceAgriMer établit son calendrier de contrôles afin de réaliser les contrôles avant la commercialisation des produits. Ce calendrier peut être communiqué aux services de contrôles intervenant sur la filière vitivinicole (DIRECCTE, DRDDI).

Les opérateurs sont choisis sur la base d'une analyse de risque prévue dans une procédure interne au service Contrôles et Normalisation.

La liste des opérateurs à contrôler précise la région administrative de l'opérateur à contrôler ainsi que sa catégorie, l'indication du service territorial en charge des contrôles ainsi que le nombre d'opérateurs pour lesquels un contrôle « remontant » est demandé.

Les opérateurs sont sélectionnés afin d'assurer une répartition uniforme des contrôles sur tout le territoire national et de veiller à réaliser des contrôles dans toutes les catégories représentées (cave particulière, cave coopérative, négociant, négociant vinificateur, détaillant type caviste).

Par ailleurs, afin d'assurer un contrôle de la traçabilité couvrant toutes les étapes de la production, des contrôles « remontants » jusqu'aux producteurs de raisins, portant sur les détaillants type caviste, négociants, négociants vinificateurs et coopératives sélectionnés, seront intégrés au dispositif général de contrôle et pourront de fait concerner plusieurs régions pour un même opérateur agréé.

Les principaux points de contrôles portent sur la présence de documents attestant d'une traçabilité interne précise et sur la maîtrise de la traçabilité des fournisseurs jusqu'au stade de la production (cf. tableau ci-contre).

- Contrôle de l'étiquette : le nom du cépage indiqué doit être le nom officiel du cépage. Par exemple, ne pas inscrire cabernet, mais selon le cas cabernet sauvignon ou cabernet franc. Ne pas indiquer de mentions telles que l'indication géographique ou nom de domaine.
- Contrôle de la certification préalable de tous les volumes commercialisés. Dans le cas d'un contrôle après déclaration des volumes commercialisés, le contrôleur doit pouvoir vérifier la traçabilité, aussi bien sur les volumes certifiés encore en chais, que sur ceux ayant été commercialisés. Dans le cas d'un contrôle avant commercialisation des volumes, celui-ci porte sur la traçabilité des volumes certifiés afin de vérifier le système documentaire.

En moyenne le plan de contrôle prévoit de contrôler entre 5 et 20% des opérateurs agréés représentant au minimum 5% des volumes commercialisés lors de chaque campagne.

6. Assistance

6.1. Gestion de la téléprocédure

6.1.1. Consultation de l'historique des campagnes antérieures

Un tableau de bord rappelle l'historique des précédentes campagnes : agréments, volumes certifiés, volumes commercialisés et paiements des frais d'agrément et de certification.

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées... FranceAgriMer pour la production d'informa... l'état mais pourront servir à la production d... respect de la garantie de l'anonymat des do...

Pour information : le détail des lots certifiés durant les campagnes précédentes sont consultables à partir du tableau de bord « **Détail des lots** ». Par exemple pour 2013-2014 voici le détail des 172 hl certifiés :

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. ca		
2018/2019	1 an Détail Fichier PDF	120 hl Détail des lots Fichier PDF	0 hl	
2013/2014	3 ans Fichier PDF	172 hl Détail des lots Fichier PDF	0 hl Détail	

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Les volumes déclarés

Campagne : 2013/2014

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Destination	Date de réception	N° certification
38	FRANCE		Rouge	2012	FRANCE	12/11/2013	CER-2013-457
125	FRANCE	CHENIN B	Blanc	2012	FRANCE	12/11/2013	CER-2013-457
9	FRANCE		Blanc	2012	FRANCE	12/11/2013	CER-2013-457

[Retour](#)

Cliquez dans la zone « n° certification » pour visualiser et imprimer le certificat.

Informations générale de la demande

Campagne :
Statut :
Nom de signataire :
Date de signature :
N° certification :

[Historique des statuts](#)

Volumes à certifier

Total des volumes à certifier : 172 hl

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
9	FRANCE		...	Blanc	2012	FRANCE		<input type="checkbox"/>
38	FRANCE		...	Rouge	2012	FRANCE		<input type="checkbox"/>
125	FRANCE	CHENIN B	...	Blanc	2012	FRANCE		<input type="checkbox"/>

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».

Document : « [Engagements Certification](#) »

Lu et approuvé :

[Imprimer certificat](#)
[Retour](#)

En cliquant sur « imprimer certificat », on retrouve le fichier pdf du certificat reçu par courrier pour les lots concernés.



FranceAgriMer - DRAAF

.....

Raison sociale
 Adresse

Code postal VILLE

le 07/04/2022 ,

Objet : Délivrance d'un numéro de certificat pour la commercialisation de vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime : demande complémentaire.

Opérateur agréé n° VSIG:XXXXXXXXXX

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande complémentaire de certification pour la commercialisation de VSIG cépage / millésime durant la campagne 2021/2022 (du 01/08/2021 au 31/07/2022), je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le numéro d'enregistrement du certificat complémentaire n° CER-2021-35

Vous êtes autorisé à commercialiser les VSIG cépage/millésime dont la liste figure dans le tableau ci-dessous, à compter de la date de ce courrier.

Volumes hl (arrondis à hl inférieur)	Provenance France ou Etat Membre	Cépage(s)	Couleur (Rouge 1 ; Blanc 2 ; Rosé 3)	Millésime	Date de certification	Numéro du certificat
3 500	FRANCE	ABOURIOU N	1	2020	14/02/2022	CER-2021-19
2 600	FRANCE	MULTI-CEPAGE (COT N, FLORENTAL N, ...)	1		14/02/2022	CER-2021-19
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE (GRENACHE N, SYRAH N)	1	2020	07/04/2022	CER-2021-35

Cette liste reprend la totalité des volumes pour lesquels une demande de certification a été déposée pour la campagne en cours et précise notamment, pour chacun d'eux, la date de certification à partir de laquelle est autorisée la commercialisation du vin concerné.

Ce certificat sera caduc au 31/07/2022: les VSIG en stock devront faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat pour la campagne suivante.

Pour tout autre cépage et/ou millésime ou toute augmentation des volumes listés ci-dessus, une nouvelle demande de certification doit être transmise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Directrice générale et par délégation

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

6.1.2. Gestion des agréments

The screenshot shows a web application interface for 'Gestion des agréments'. The top header is 'WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique'. A left sidebar menu is titled 'TELEPROCEDURE' and contains several options, with 'Gestion agrément' highlighted in red. The main content area is titled 'Campagne en cours : 2018/2019' and contains a form for 'Opérateur' with fields for 'Identifiant', 'Raison sociale', 'Nom commercial', 'Nom générique', 'Numéro SIRET', and 'Numéro CVI'. Below this is an 'Avertissement' section with a warning message. A blue callout box points to the 'Gestion agrément' menu item, stating: 'Cliquez sur « Consulter demande » du menu « Gestion agrément ».' Another blue callout box explains: 'En sélectionnant la campagne et éventuellement le statut, vous pourrez visualiser vos demandes, ainsi que l'historique des statuts et l'origine de chaque demande (courrier ou téléprocédure).' The bottom part of the screenshot shows the search criteria section 'Critères' with fields for 'Campagne' (set to 2018/2019), 'N° VSIG', 'Créée(s) du', 'Statut', 'Origine demande', and 'Inter-région'. The 'Chercher' button is circled in red. Below the search criteria is a section 'Liste des demandes d'agrément' with navigation buttons '<< Précédent', 'Suivant >>', and 'Retour'.

Remarque : Si vous ne choisissez pas de statut, l'historique de statut de chaque demande apparaîtra.



Critères

Campagne : 2018/2019

Statut : N° VSIG : VSIG Origine demande : Créée(s) du : au Inter-région :

Effacer

Chercher

Liste des demandes d'agrément

Opérateur	N° VSIG	Date de Création	Statut	
.....	25/03/2019	Saisie annulée	Visualiser la demande
.....	25/03/2019	En attente de validation	Visualiser la demande

<< Précédent

de 1 à 2 sur 2
Page 1 / 1

suivant >>

Page

Afficher

Retour

Puis cliquez sur « Visualiser la demande ».

6.1.3. Gestion de la certification

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément
- Effectuer demande d'agrément
- Certification
- Effectuer demande de certification
- Commercialisation
- Effectuer déclaration de commercialisation
- Gestion agrément
- Consulter demande
- Gestion certification**
- Consulter demande
- Gestion commercialisation
- Consulter déclaration

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :

Raison sociale :

Nom commercial :

Nom générique :

Numéro SIRET :

Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont disponibles sur FranceAgriMer pour la production de vin.

Cliquez sur « Consulter demande » du menu « Gestion certification ».

En sélectionnant la campagne et éventuellement le statut, vous pourrez visualiser vos demandes, ainsi que l'historique des statuts de chaque demande et l'origine de chaque demande (courrier ou télé procédure).

WQLVN014 - Consultation des demandes de certification

Critères

Campagne : 2018/2019

N° VSIG : VSIG [] [] []

N° Certification : CER- [] - []

Créée(s) du : [] au []

Statut : []

Origine demande : []

Inter-région : []

Statut

- En cours de saisie
- En attente de validation
- Validée
- Retrait

Effacer Chercher

Liste des demandes de certification

<< Précédent

Suivant >>

Retour

Remarque : Si vous ne choisissez pas de statut, l'historique de statut de chaque demande apparaîtra.

WQLVN014 - Consultation des demandes de certification

Critères

Campagne : 2018/2019 Statut :
 N° VSIG : VSIG - - - Origine demande :
 N° Certification : CER- - - Inter-région :
 Créée(s) du : au

Effacer Chercher

Liste des demandes de certification

Opérateur	N° Certif	N° VSIG	Date de Création	Statut	
...	CER-2018-01	29/03/2019	Saisie annulée	Visualiser la demande
...	CER-2018-02	29/03/2019	Validée	Visualiser la demande

<< Précédent de 1 à 2 sur 2 Page 1 / 1 Suivant >>

Page Afficher

Retour

En cliquant sur « Visualiser la demande », un résumé de votre demande de certification des volumes à commercialiser.

Volumes à certifier

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
20	FRANCE		...	Rouge	2012	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE	CEPAGE HORS CVI	...	Blanc	2017	FRANCE		<input type="checkbox"/>
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	...	Blanc	2017	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE	MELON B	...	Blanc	2012	COREE DU NORD		<input checked="" type="checkbox"/>
20	FRANCE	BOUILLET N	...	Rouge	2012	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>
20	CROATIE	MELON B	...	Blanc	2012	FRANCE		<input checked="" type="checkbox"/>

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».

Document : « [Engagements Certification](#) »

Lu et approuvé :

[Imprimer certificat](#) Retour

Vous pourrez imprimer le certificat qui sera sous forme de pdf.

6.1.4. Gestion de la commercialisation

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément
- Effectuer demande d'agrément
- Certification
- Effectuer demande de certification
- Commercialisation
- Effectuer déclaration de commercialisation
- Gestion agrément
- Consulter demande
- Gestion certification
- Consulter demande
- Gestion commercialisation**
- Consulter déclaration

Campagne en cours : 2018/2019

Opérateur

Identifiant :
Raison sociale :
Nom commercial :
Nom générique :
Numéro SIRET :
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en ...

Cliquez sur « Consulter demande » du menu « Gestion commercialisation ».

En sélectionnant la campagne et éventuellement le statut, vous pourrez visualiser vos déclarations, ainsi que l'historique des statuts de chaque déclaration et l'origine de chaque demande (courrier ou télé procédure).

WQLVN023 - Consultation des déclarations de commercialisation

Critères

Campagne : 2018/2019

N° VSIG : VSIG [] [] []

Créée(s) du : [] [] [] [] au [] [] [] []

Statut : []

Origine demande : []

Inter-région : []

Statut dropdown menu:

- En cours de saisie
- Validée
- Retrait

Buttons: Effacer, Chercher, Retour

Liste des déclarations de commercialisation

<< Précédent Suivant >>

Remarque : Si vous ne choisissez pas de statut, l'historique de statut de chaque demande apparaîtra.



Critères

Campagne : 2018/2019

Statut :

N° VSIG : VSIG

Origine demande :

Créée(s) du :

Inter-région :

Effacer

Chercher

Liste des déclarations de commercialisation

Opérateur	N° VSIG	Date de Création	Statut	
		02/04/2019	Saisie annulée	Visualiser la déclaration
		02/04/2019	Validée	Visualiser la déclaration

<< Précédent

de 1 à 2 sur 2

Page 1 / 1

Suivant >>

Page

Afficher

Retour

Cliquez sur « Visualiser la déclaration » pour visualiser votre déclaration de commercialisation des volumes.

Volumes commercialisés

Total des volumes certifiés : 120 hl

Total des volumes commercialisés : 120 hl

Volumes certifiés	Provenance	Cépage	Détails	Couleur	Millésime	Volumes commercialisés
0	FRANCE		...	Rosé	2017	20
20	FRANCE	MELON B	...	Blanc	2012	20
20	CROATIE	MELON B	...	Blanc	2012	20
20	FRANCE	CEPAGE HORS CVI	...	Blanc	2017	0
20	FRANCE		...	Rouge	2012	20
20	FRANCE	BOUILLET N	...	Rouge	2012	20
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	...	Blanc	2017	20

Retour

6.2. Accès

6.2.1. Mot de passe oublié



Bienvenue sur le portail e-services

Connexion

Identifiant

Mot de passe

Me connecter

[>> Mot de passe oublié ?](#) >> [Identifiant](#)

Cliquer sur « Mot de passe oublié ? » dans l'écran de connexion.

Vous serez redirigé vers l'écran ci-dessous afin de renseigner votre identifiant et la question/réponse secrète définie lors de l'inscription.

Cliquer ensuite sur « Valider ».



Accueil > [Vous avez oublié votre mot de passe](#)

+A -A



Vous avez oublié votre mot de passe

Veuillez renseigner les informations

* Votre identifiant de connexion

* Votre question secrète

* Votre réponse

* Recopiez les caractères du captcha



Changer l'image
Vous êtes mal-voyant ?

Valider

Annuler

Un e-mail (à l'adresse renseignée lors de l'inscription) sera envoyé avec un nouveau mot de passe qui vous permettra de vous connecter.

6.2.2. Identifiant perdu



Bienvenue sur le portail e-services

Connexion

Identifiant

Mot de passe

Me connecter

>> Mot de passe oublié

>> Identifiant oublié ?

Cliquer sur « Identifiant oublié ? » dans l'écran de connexion.

L'écran ci-dessous s'affichera.

Renseigner les informations et cliquer sur « Valider ».



Accueil > Vous avez oublié votre identifiant et votre mot de passe

Vous avez oublié votre identifiant et votre mot de passe

Veuillez renseigner les informations

* Votre question secrète: -

* Votre réponse

* Adresse électronique

* Nom

* Prénom

* Numéro de téléusager

* Recopiez les caractères du captcha



Changer l'image
Vous êtes mal-voyant ?

Valider

Annuler

Vous recevrez ensuite un e-mail rappelant votre identifiant.



Aide
contact

En cas de difficulté lors du processus ou pour toute autre question, vous pourrez contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : vsig@franceagrimer.fr